

Gournay sur Marne, le 12 juin 2011.

**Droit de réponse « DE LA SECTION GOURNAY KARATÉ DO »**

**Au droit de réponse de JEAN-PIERRE CALMETTE.**

*Tout d'abord, nous tenons à remercier nos nombreux adhérents de leur soutien et de leurs marques de sympathie au regard des attaques incessantes de M. Calmette envers Gournay Karaté Do. Nous sommes scandalisés des propos de M Calmette tenus dans son droit de réponse à Roger Szabo sur le site Gournay ensemble. Une nouvelle fois, l'adjoint aux sports a la fâcheuse habitude de dénaturer les faits et d'altérer la vérité.*

*C'est de la pure diffamation de sa part que de clamer haut et fort et nous le citons :*

**JP Calmette : « Ce bureau illégitimement élu... disons de façon arbitraire ».**

*Comment peut-il l'affirmer alors qu'il était présent lors de l'AGO en juin 2009 lorsque les adhérents ont élu à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration.*

*Si cela avait été le cas, comment aurait-il pu laisser se dérouler une telle élection ?*

*Nous summons donc M. Calmette de préciser sa pensée et de lever toute ambiguïté à ce sujet, s'il conteste l'élection de notre bureau, qu'il nous l'écrive noir sur blanc, sans ambiguïté ni faux-fuyant, la justice se chargera du reste.*

*Nous tenons à votre disposition tous les documents relatifs à cette AGO.*

**JP Calmette : « Roger SZABO n'est pas licencié de l'association »**

*Ce n'est pas à M. Calmette d'établir qui est, ou qui n'est pas, adhérent d'une association privée.*

**JP Calmette : « Roger SZABO n'est pas membre actif du bureau. »**

*Mais personne au sein du Bureau n'a dit qu'il avait cette fonction. Nous le répétons une nouvelle fois à M. Calmette, Roger a été nommé par le Bureau comme conseiller technique de l'association. M. Szabo est titulaire d'un 4<sup>ème</sup> Dan de la Fédération Française de Karaté, c'est un modèle pour notre association, par son conseil technique et sa grande expérience.*

*Nous avons le plaisir de l'accueillir parmi nous, n'en déplaise à M. Calmette, dès que son emploi du temps chargé le lui permet, et ce depuis deux ans. Il a toujours donné de son temps et de son énergie sans compter, et fait partie de nos membres actifs les plus exemplaires. Et nous l'en remercions vivement. Nous tenons par ailleurs à votre disposition des photos prises en novembre 2009 où nous pouvons observer Roger en pleine démonstration avec un autre pratiquant.*

**JP Calmette : « dit que le fait de verser une subvention lui confère le droit de regard dans la gestion d'une association privée. »**

*Encore une fois M. Calmette méconnaît la loi de 1901 ce qui est inquiétant pour un élu aux sports d'une municipalité. Les élus ont ce droit dans le cas de malversations avérées ou de trouble à l'ordre public.*

*Dans le 1<sup>er</sup> cas, l'association possède des fonds, une nouvelle preuve que les ressources de l'association sont bien gérées, dans l'intérêt de ses adhérents et toujours en conformité avec la loi. Les ressources détenues par l'association peuvent d'ailleurs expliquer en partie les problèmes qu'elle rencontre aujourd'hui, car elles suscitent de la convoitise chez certains.*

*Dans le 2<sup>e</sup> cas, le seul trouble à l'ordre public qu'a connu l'association a été observé lorsque M. Calmette a procédé à l'expulsion des membres de l'association du dojo par la Brigade Anti Criminalité pour la seule raison qu'il voulait parler seul à seul avec le président sans la présence des autres membres du bureau. Pourquoi ?*

**J-P Calmette : « Roger Szabo n'est pas membre actif du bureau conformément aux statuts et que ce bureau est fortement contesté par un collectif parent depuis plusieurs mois. »**

*M. Calmette, affirme que Roger SZABO n'est pas membre actif du bureau conformément aux statuts.*

*Dans un cas, M. Calmette considère nos statuts valides puisqu'il s'y réfère, et dans d'autres cas il les considère comme non conformes. À ce jour, personne n'a à notre connaissance entrepris de démarche officielle à l'encontre de nos statuts qui existent depuis la création de l'association par ses fondateurs en 2003.*

*M. Calmette, affirme que notre bureau est fortement contesté par un collectif de parents. Il oublie de préciser que ce groupuscule de parents a fait signer une pétition censée légitimer son action, et que cette pétition s'est avérée être une vaste fumisterie. Nous tenons le document en question à disposition de qui veut le consulter, et vous invitons à consulter notre site pour information:*

*<http://www.gournaykaratedo.fr/>*

**JP Calmette : « dit que Roger SZABO lui reproche de s'investir dans une médiation »**

*Mais sachez que l'ensemble du bureau et une grande partie des adhérents vous font ce même reproche de partialité, M. Calmette, car vous êtes, un élu et la partialité dans cette affaire vous est interdite de par votre fonction.*

*M Calmette n'a eu de cesse de nous mettre des bâtons dans les roues en outrepassant ses droits d'élu. Pourtant M. le Maire avait affirmé devant les membres du bureau qu'un élu se devait de garder un devoir de réserve et de neutralité. Ce que M Calmette n'a jamais fait depuis le début de nos problèmes.*

*M. Calmette en fait une affaire personnelle et son seul objectif est d'obtenir par tous les moyens la démission du bureau de Gournay Karaté Do en bafouant les règles les plus élémentaires de démocratie.*

*Pourquoi un tel acharnement ?*

*Aujourd'hui c'est Gournay Karaté Do, demain quelle autre association fera l'objet de telles attaques ?*

*Nous nous réservons le droit d'utiliser tous les moyens juridiques à notre disposition pour faire valoir les droits de l'association et de faire cesser les ingérences incessantes et scandaleuses de la part d'élus.*

*Amicalement, le Bureau.*

**Droit de réponse de « ROGER SZABO »  
Au droit de réponse de « JEAN-PIERRE CALMETTE ».**

**JP Calmette :** « Vous avez été nombreux à m'apporter votre soutien devant les attaques et les allégations mensongères de M.SZABO. »

*Réponse de RSZ :*

*Concernant les « allégations mensongères »:*

*M. Calmette m'accuse « d'allégations mensongères »: Cette accusation est extrêmement grave, particulièrement venant d'un élu.*

*Parlons vrai M. Calmette: me traitez-vous publiquement de menteur?*

*Revenons donc point par point, sur ce que M Calmette appelle des « allégations mensongères »:*

- 1. M Calmette, Adjoint au Maire délégué au sport, m'a interdit de prendre des photos du concert du samedi 4 juin dernier: Allégation mensongère ou fait avéré M. Calmette?*
- 2. Sa justification fut d'invoquer des raisons personnelles, et parce qu'il est un élu: Allégation mensongère ou fait avéré M. Calmette?*
- 3. Il m'a menacé de me traîner devant les tribunaux si je ne retirais pas immédiatement les photos du site où son image apparaissait. Allégation mensongère ou fait avéré, M. Calmette?*
- 4. Il a menacé le bureau de Gournay Karaté do, de supprimer les créneaux horaires de la section, si le bureau qui a été régulièrement élu ne démissionnait pas : Allégation mensongère ou fait avéré M. Calmette?*

**JP Calmette : « Je voudrais vous remercier de votre démarche et vous dire o combien je suis très attaché aux valeurs associatives... »**

*Réponse de RSZ :*

*M Calmette, ô combien attaché aux valeurs associatives, a tout de même exigé de nombreuses fois que le bureau de Gournay Karaté DO démissionne, sinon il nous retirerait nos créneaux horaires.*

*C'est d'ailleurs ce qu'il a fait le jeudi 9 juin dernier. Il est venu et a annoncé la fermeture du dojo pour notre section parce que le bureau n'avait pas démissionné.*

*La cinquantaine d'adhérents (enfants et adultes) qui ont préparé un passage de grade ont été privés du couronnement d'une année d'entraînement par M Calmette, ô combien attaché aux valeurs associatives...*

**JP Calmette : « Pour votre information (devant 2 TÉMOINS) je n'ai jamais menacé M.SZABO de le trainer devant les tribunaux ».**

*Réponse de RSZ :*

*Cette menace il me l'a faite lorsque nous étions seuls dans le sas d'accès à la salle des fêtes. Mais je ne suis pas surpris de ce genre de revirement, et je vous invite à vous renseigner auprès des membres du bureau du club de Karaté Do de Gournay, sur ces agissements qui ont été consignés dans de nombreux comptes-rendus, et dénoncés dans plusieurs courriers à M le Maire. Contact: [gournaykaratedo@yahoo.fr](mailto:gournaykaratedo@yahoo.fr)*

**JP Calmette : « Je lui ai simplement interdit vigoureusement devant son obstination en ma qualité de MAIRE ADJOINT responsable des salles municipales d'avoir accès à l'espace régie de la salle VANZO pour prendre des photos du groupe COURIR LES RUE. Je n'ai fait que respecter la demande du technicien de ce groupe. »**

*Réponse de RSZ :*

*J'ai toujours eu accès à cet endroit auparavant, des centaines de photos l'attestent sur 3 années, au vu et au su de tous sans que personne n'y ait jamais trouvé à redire y compris M. Calmette. Ce revirement soudain avec une telle "vigueur", de sa part, sans raison, ni motivation claire, me laisse perplexe. Son droit de réponse ne m'apporte pas non plus des réponses satisfaisantes à une telle attitude. Si M Calmette peut prouver que le technicien de ce groupe lui a demandé qu'aucune photo ne soit prise, alors pourquoi a-t-il autorisé M. JUNIN Conseillé municipal assis à ses côtés, à en prendre ? Y aurait-il deux poids et deux mesures chez M. Calmette?*

**JP Calmette :** « Je vous rappelle que l'accès à un espace privé est assujettie à une demande préalable. »

*Réponse de RSZ :*

*Cela fait 3 ans que je couvre les manifestations des associations culturelles et sportives, ainsi que celles de la Mairie dans cette salle. La plus grande partie de mes photos (des centaines) se sont faites précisément à cet endroit, sans que je n'ai jamais eu besoin de demander une autorisation. De fait, j'avais cette autorisation puisque les photographies prises dans cette salle l'ont été à la demande des responsables des associations et d'élus.*

**JP Calmette :** « Je préciserai que je lui ai demandé de ne plus paraître sur toutes photos prises par lui..(droit à l image). »

*Réponse de RSZ :*

*M. Calmette n'était pas le dernier à poser pour que je le prenne en photo, bien au contraire. Il était demandeur pour être vu sur mon site, qui je le rappelle est consulté en moyenne par 600 personnes par mois. Les poses prises, et ses sourires ne laissent aucun doute sur sa volonté d'être pris en photo.*

*Depuis 3 ans j'ai fait 18004 photos de Gournay sur Marne, et en dix sept mois le site a été consulté par 11 000 visiteurs.*

*Je rappelle également que plusieurs d'entre elles ont été prises pour illustrer les bulletins municipaux, que ce soit par les services de la Mairie ou par les associations.*

*Pour information, mes vœux personnels de « Joyeux Noël et bonne fin d'année 2009 » que j'ai envoyés aux associations de Gournay, en utilisant une photo que j'ai prise de l'église sous la neige, a été utilisée par M Calmette pour illustrer la carte officielle, des vœux 2010 de la Mairie, et ce sans mon autorisation. Lui qui aime à dire : « ô combien je suis très attaché aux valeurs associatives » il ne l'est pas pour celles qui régissent les droits d'auteur, pourquoi ?*

*Pour finir ce droit de réponse, et pour ne plus être attaqué au sujet de mes photos, j'ai - à mon grand regret- fermé le site « gournayphoto.free.fr ».*

***Je confirme de nouveau que je ne donne plus, pour l'instant, d'autorisation pour l'utilisation de mes photos pour le bulletin municipal et pour les autres supports relatifs aux manifestations des associations de Gournay sur Marne.***

*Ceci sera mon dernier droit de réponse.*

*Amicalement, Roger SZABO*